RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Avis relatif à la demande d'enregistrement en indication géographique protégée de la dénomination « Foie gras d'oie du Sud-Ouest »

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Foie gras d'oie du Sud-Ouest » par arrêté du 11 avril 2024 relatif à l'homologation du cahier des charges concernant la dénomination « Foie gras d'oie du Sud-Ouest » en vue de la transmission à la Commission européenne d'une demande d'enregistrement en tant qu'indication géographique protégée, prend effet au 30 avril 2024, date de dépôt de la demande d'enregistrement auprès de la Commission européenne.